



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 21 octobre 2024

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 10 octobre 2024, suite à l'absence du quorum lors de la séance prévue le 10 octobre 2024, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h03 et levée à 21h10.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT (à partir du point 6), M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE (à partir du point 3)

Etaient absents : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Stéphane LESCURE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, M. Didier MOULIN, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Martine COLLETTE, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

Secrétaire de séance : M. Bernard LAPOIRE

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : R. LORIN CART-GRANDJEAN/D. GUILLEUX ; S. LESCURE/M. PERRIN ; A. MARGUET/P. BENOIT ; G. BRUCHON/C. LOMBARD.

Budget principal – Décision modificative n°14 – Location de décorations de Noël

La location triennale des illuminations de Noël avec l'entreprise Bazaud Illuminations s'est terminée cette année.

Il est donc nécessaire d'établir un nouveau contrat de location afin que la commune puisse bénéficier de décorations pour Noël (rues et marché de Noël).

Le coût total de ce nouveau contrat triennal s'élève à 13 328,90 HT, soit 15 994,68 TTC par an (15 980,10€ TTC sur le contrat précédent).

Pour rappel, cette société locale reste disponible en cas de dysfonctionnements et besoin d'échanges de matériel si défectueux, sans frais supplémentaires (transport notamment).

Il est proposé de prendre les crédits nécessaires sur l'excédent budgétaire, conformément au document ci-annexé.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM n°14.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
25/10/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR

